



NOTE D'INFORMATION – COVID 19

Objet : Assurance des Locations Saisonnières – Contrat Locataire Groupe Ouvert N° FRBOTA15127

Cher Partenaire,

Depuis désormais plus de 15 ans le Cabinet De Belem s'est donné pour mission de vous accompagner dans votre métier de loueur saisonnier afin de vous apporter des solutions d'assurances adaptées à vos besoins.

La crise sanitaire actuelle qui nous touche collectivement est brutale et inédite, elle nous confirme combien il est essentiel de tout mettre en œuvre pour vous permettre de rassurer vos clients locataires et mandants propriétaires.

A ce titre, vous avez été nombreux durant la saison écoulée à nous solliciter pour un soutien juridique, des informations sur la mise en œuvre des garanties et enfin sur l'interprétation parfois abusive et égotiste de certains locataires, sur la mise en application de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Face à ce contexte de crise sanitaire anxiogène les habitudes et comportements des réservataires sont profondément bouleversés, dans le processus de réservation d'un séjour de vacances. De nombreuses réticences et incertitudes en cas de contamination à la COVID-19 demeurent un obstacle à l'engagement des locataires. Dès lors, l'assurance annulation devient déterminante pour encourager l'acte de réservation en toute sérénité !

Aussi, afin de vous permettre la diffusion d'une information pertinente auprès de vos clients réservataires nous vous rappelons que votre contrat d'assurance actuel couvre les assurés et les bénéficiaires en cas :
de maladie COVID-19 dans le cadre d'un dépistage positif.

La garantie est mobilisable et prévoit l'indemnisation en cas :

- D'une annulation partielle ou totale du séjour.
- D'un retard de séjour.
- D'une Interruption de séjour.

Notre souci étant de vous permettre de fidéliser vos clients et de pouvoir les rassurer en toute circonstances. Enfin le maintien de vos agrégats économiques reste une priorité pour nous, l'indemnisation d'un sinistre couvre l'intégralité de vos honoraires d'agence mais aussi 100% du solde à vos mandants propriétaires et ce sans franchise, carence ou tout autre frais de dossier.

Face à cette crise sans précédent, nous nous tenons plus que jamais à votre écoute et à vos côtés pour vous accompagner dans la durée.

Vous parlez de nous dans votre entourage... Plébiscité par l'ensemble des agences immobilières partenaires, vous êtes chaque année plus nombreuse à nous rejoindre, nous profitons de cette missive pour vous remercier de votre fidélité et la confiance soutenue que vous nous accordez.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous pourriez désirer.

Veuillez agréer, chers partenaires, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Bilac SOUSA SANTOS